

76 PERSONNES AU DEPART DES 4 RANDONNÉES ESTIVALES

Le beau temps était au rendez-vous pour ces quatre randonnées à la découverte des oiseaux des Gorges de la Truyère. Ceci explique en partie le succès de ces événements mais l'essentiel est d'avoir porté ce site à la connaissance du public. Un public diversifié d'ailleurs puisque parmi les participants ont figuré aussi bien la population locale, des touristes français que des Belges.

*RDV en 2014 autour de
la retenue de Sarrans*



UNE CENTAINE D'ENFANTS SENSIBILISÉS CETTE ANNÉE

Quatre écoles élémentaires des Gorges de la Truyère (Pierrefort, Loubaresse, Oradour et Ruynes-en-margeride) ainsi que le Centre social de Saint-Flour ont bénéficié en 2013 d'animations gratuites autour des oiseaux. Ces interventions, diverses et variées, mais surtout adaptées aux niveaux des élèves, ont permis de faire découvrir aux enfants les 13 espèces d'oiseaux nicheuses du site Natura 2000.

Ces animations sont reconduites en 2014

ÉTUDE D'IMPACT DU RESEAU ÉLECTRIQUE

Les Gorges de la Truyère constituent une zone majeure pour la production d'électricité en raison de la présence d'importants barrages hydro-électriques (Sarrans, Lanau et Grandval). Le réseau électrique est donc relativement dense sur le site et il existe un risque important de collision et/ou d'électrocution pour l'avifaune. Une étude a donc été lancée en 2013 pour évaluer ce risque. Les résultats de cette étude seront communiqués dès le prochain numéro.

Contact

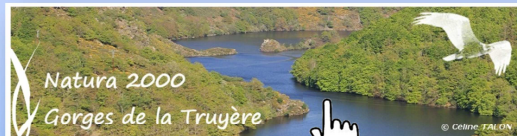
Céline TALON

Communauté de Communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise

Maison des Services
1 bis rue du Plomb du Cantal
15230 PIERREFORT

Tel : 06 74 30 21 22 – 04 71 23 23 54
Mail : c.talon@paysdepierrefort.com

Site web : <http://gorgesdelatruyere-cantal.n2000.fr>



Natura 2000
Gorges de la Truyère



Et bien d'autres
actions encore...

Conception : Céline TALON / Impression : La Dépêche



LA LETTRE DU SITE NATURA 2000 DES GORGES DE LA TRUYERE

Bulletin d'information n°5
Janvier 2014



Edito

Ce cinquième bulletin d'information sera l'occasion de revenir sur l'année d'animation 2013 qui s'est avérée riche en termes d'actions menées. Les chiffres en témoignent puisqu'ils sont à la hausse par rapport à ceux de 2012.

Dans ces quelques pages, vous découvrirez que le bilan de la campagne de contractualisation des Mesures Agro-environnementales territorialisées (MAEt) qui s'est étalée sur deux ans est positif et je m'en réjouis. Autre satisfaction : la Charte Natura 2000 qui a également permis de nombreux adhérents. Cela prouve que les habitants du site sont désireux de préserver les habitats naturels des Gorges de la Truyère.

Je souhaitais également vous signaler qu'une plaquette d'information a été éditée en 3000 exemplaires. Ce document de diffusion est disponible dans les Offices de tourisme, les 22 mairies du site Natura 2000, la Communauté de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise mais également en téléchargement sur notre site internet.

Je profite de ce bulletin pour vous adresser mes meilleurs vœux pour 2014 à tous et pour notre site Natura 2000.

Louis Galtier

Louis Galtier
Président du COPIL
Président de la Communauté de Communes
du Pays de Pierrefort-Neuvéglise



Procurez-vous la plaquette
d'informations des Gorges
de la Truyère !!!

<http://gorgesdelatruyere-cantal.n2000.fr>



PLUS DE 1000 HA DE SURFACES AGRICOLES ENGAGÉES

Les surfaces agricoles couvrent près de 44 % du site Natura 2000, soit 9442 hectares pour 304 exploitations. L'agriculture est d'ailleurs la première activité économique en termes de surface mais aussi d'emploi sur le site.

Les « Mesures Agro-Environnementales territorialisées » (MAEt) sont destinées aux **agriculteurs exploitants des parcelles dans la zone Natura 2000**. Le principe de ces MAEt consiste à mettre en place des mesures d'incitation financière basées sur le volontariat des exploitants agricoles. Moyennant une compensation financière, les agriculteurs s'engagent à respecter un cahier des charges spécifique pour chacune des MAEt qu'il souhaite contractualiser, avec des engagements qui peuvent être plus ou moins contraignants pour l'exploitation. Ce dispositif permet de préserver la qualité environnementale et paysagère de certains sites en privilégiant une agriculture adaptée aux enjeux environnementaux du territoire.

Huit MAEt étaient proposées aux agriculteurs exploitants des parcelles dans le site Natura 2000 :

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Combinaison de mesures	Financement
Prairies riches en fleurs	AU_GDLT_PF1	Maintien des prairies riches en fleurs	SOCLEH01 HERBE_07	165 €/ha/an
Prairie naturelle de fauche	AU_GDLT_RF1	Retard de fauche	SOCLEH01 HERBE_01 HERBE_06	146,76 €/ha/an
Parcours et landes de pente	AU_GDLT_PL1	Maintien des parcours et landes	SOCLEH01 HERBE_01 HERBE_04	126 €/ha/an
Parcours et landes de pente	AU_GDLT_PL2	Maintien et entretien des parcours et landes	SOCLEH01 HERBE_01 HERBE_09 OUVERT_02	189,15 €/ha/an
Zones humides	AU_GDLT_ZH1	Maintien et restauration des zones humides	SOCLEH01 HERBE_03	211 €/ha/an
Alignement d'arbres et arbres isolés	AU_GDLT_AR1	Entretien pertinent des arbres isolés ou en alignement	LINEA_02	3,47 €/arbre/an
Haies	AU_GDLT_HA1	Entretien pertinent des haies sur un côté	LINEA_01	0,47 €/m/an
Haies	AU_GDLT_HA2	Entretien pertinent des haies sur deux côtés	LINEA_01	0,86 €/m/an

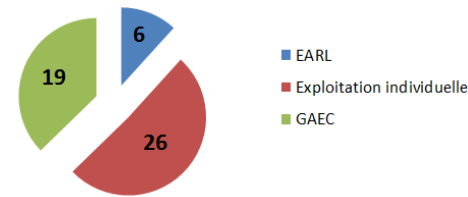
A l'issue des deux années destinées à la contractualisation des MAEt sur les Gorges de la Truyère, le bilan est positif puisque **1022,45 hectares** de surfaces ont été engagées dans au moins une des huit MAEt proposées sur ce site, soit près de 11% des surfaces agricoles du site Natura 2000.

⇒ Surfaces engagées en fonction du type de mesure choisie et de l'année de contractualisation :

Année	PL1	PL2	PF1	RF1	ZH1	AR1*	HA1**	TOTAL
2012	492,49 ha	47,24 ha	149,11 ha	55,72 ha	63,72 ha			808,28 ha
2013	120,55 ha	13,69 ha	59,98 ha	10,7 ha	9,25 ha	100	100	214,17 ha
TOTAL	613,04 ha	60,93 ha	209,09 ha	66,42 ha	72,97 ha	100	100	1022,45 ha

*Nombre d'arbres engagés **Nombre de mètres linéaires engagés

51 exploitations engagées



Au total, **805 893,45 €** d'aides, apportées à la fois par les Fonds européens agricoles pour le développement rural (FEADER) et par l'Etat, vont être versées aux 51 exploitants agricoles engagés dans la démarche et sur les cinq années que durent les engagements MAEt. Cela représente, en moyenne, 20 ha de surface engagée et une aide moyenne perçue de 15 802 € par exploitant pour les 5 années à venir.

RECENSEMENT DES AIRES DE RAPACES

La localisation des aires de rapaces est une mission importante sur le site Natura 2000 des Gorges de la Truyère. Partie d'un état zéro en 2012 (aucune donnée de nidification n'était connue de la structure animatrice), ce sont désormais **42 sites de nidifications** qui ont été recensés après une grande campagne de prospection. Sept espèces sont concernées par ces inventaires : Milan royal, Milan noir, Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, Aigle botté, Grand-Duc d'Europe et Faucon pèlerin.

Ces prospections seront reconduites en 2014 afin de compléter ce premier inventaire. Ce dernier étant loin d'être exhaustif, votre participation est plus que bienvenue à l'égard des 21 602 ha que comprend le site Natura 2000. Alors à vos jumelles ! Et n'hésitez surtout pas à nous faire part de vos observations ou découvertes de sites de nidification.

Au mieux nous connaissons ce site, au mieux nous serons à même de le préserver.

20 ADHERENTS À LA CHARTE NATURA 2000

Depuis mars 2012, ce sont 20 propriétaires qui se sont engagés à respecter les engagements de bonnes pratiques environnementales contenus dans la Charte Natura 2000.

En contrepartie du respect de ces engagements, les propriétaires bénéficient de l'**exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties**.

Année	Nombre d'adhérents	Nombre de parcelles	Surface totale engagée
Charte 2012	6	62	239 ha 57 a 81 ca
Charte 2013	14	243	469 ha 80 a 05 ca
TOTAL	20	305	709 ha 37 a 86 ca

Ainsi, à l'heure actuelle, près de **710 ha** de forêts, landes, pelouses..., sont sous couvert de la Charte Natura 2000 pour une durée de 5 ans, renouvelables.

